

23 décembre 2016 – n° 08
160135

LUTTE CONTRE LA PRECARITE – OUVERTURE DE POSTES DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi 2012-347 du 12 mars 2012,

VU le rapport soumis pour avis au Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 19 février 2013,

Considérant que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 permet l'accès aux cadres d'emploi de fonctionnaires territoriaux par la voie de recrutements réservés valorisant les acquis professionnels, pendant une durée de 4 ans à compter de la publication de la loi, soit jusqu'au 13 mars 2016, avec une prolongation de deux ans, soit jusqu'au 13 mars 2018,

Considérant que la ville de Saint-Dié-des-Vosges doit définir, en fonction de ses besoins et de ses objectifs en matière de GPEC, son programme pluriannuel d'accès à l'emploi public,

Considérant que le Comité Technique, réuni le 09 novembre 2016, a approuvé, à l'unanimité, le plan de titularisation suivant, relatif à ce dispositif :

Ville

- 1 poste de technicien principal 2ème classe - Catégorie B

CCAS

- 1 poste d'attaché – Catégorie A
- 1 poste d'infirmier territorial - Catégorie A

Caisse des Ecoles

- 1 poste de conseiller socio-éducatif - Catégorie A

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan proposé ci-dessus et confie les sélections professionnelles prévues par la loi précitée par convention au Centre de Gestion des Vosges.

ADOPTE A LUNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

